Ouvertures

Éditorial

Dénigrer les génériques : efficace... et condamné

En France, la firme Sanofi a été condamnée en 2013 par l'Autorité de la concurrence pour avoir dénigré les génériques de Plavix° (*clopidogrel*), une pratique anticoncurrentielle coûteuse pour la collectivité (1).

Dénigrement organisé. L'Autorité de la concurrence a condamné en mai 2013 la firme Sanofi à payer 40,6 millions d'euros d'amende pour avoir mis en place en 2009-2010 une campagne de dénigrement des génériques de Plavix° (clopidogrel). La firme a fait croire que les génériques de Plavix° ne lui étaient pas équivalents au plan thérapeutique parce que le sel de clopidogrel était différent (ce qui est une contre-vérité scientifique), et qu'il leur manquait d'ailleurs une indication thérapeutique (en fait pour une raison de brevet non échu) (1). Ces allégations avaient pour but de défendre Plavix° et le propre générique de Sanofi, Clopidogrel Winthrop°, seul autorisé à contenir le même sel de clopidogrel pour des raisons de brevet (1).

Des soignants peu critiques. La responsabilité de la firme est entière, mais l'Autorité de la concurrence souligne que les soignants ont été trop réceptifs à la désinformation : « Ce discours trompeur a eu pour effet de susciter de fortes inquiétudes chez les professionnels de la santé, rencontrant un écho d'autant plus important qu'il subsiste chez ces derniers une certaine réticence vis-à-vis des médicaments génériques, laquelle s'ex-

plique notamment par leur méconnaissance des procédures d'autorisation de mise sur le marché, par leur mauvaise appréhension du cadre réglementaire relatif à la substitution et par leur volonté de se prémunir contre tout risque de voir leur responsabilité civile ou pénale engagée » (1).

Cette campagne a été très efficace auprès de nombreux médecins et pharmaciens : « (...) en obtenant des médecins qu'ils apposent sur l'ordonnance la mention "non substituable" (...) en incitant les pharmaciens à substituer Plavix° par son propre générique, Clopidogrel Winthrop°, au détriment des génériques concurrents » (1).

Exception française? Qu'une firme sape la concurrence peut ne pas surprendre. Mais la revue internationale du monde des firmes *Scrip* juge sévèrement la pratique de Sanofi, parce qu'elle nuit à l'image du secteur pharmaceutique, et s'étonne que le dénigrement des génériques soit autant "en vogue" en France (2).

Cet épisode est l'occasion de rappeler que, après le désastre Mediator°, l'enjeu de l'amélioration de la formation initiale et continue des soignants sur les médicaments reste entier.

©Prescrire

Extraits de la veille documentaire Prescrire.

 $\begin{array}{l} \textbf{1-} \ Autorit\'e \ de \ la \ concurrence \ "D\'ecision n° \ 13-D-11 \ du \ 14 \ mai \ 2013 \ relative \ \grave{a} \\ des \ pratiques \ mises \ en \ œuvre \ dans \ le \ secteur \ pharmaceutique" : 120 \ pages. \\ \textbf{2-} \ Schofield \ 1 \ "Generic \ bashing \ back \ in \ vogue \ ?" \ \textit{Scrip Intelligence} \ 2013 \ ; (3650) : 20. \end{array}$

